



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Info PV Commission de Discipline du 22.12.2021
- Info PV d'Appel Disciplinaire du 16.12.2021
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions des 04.01.2022 & 06.01.2022
- Page Technique

NOUVEAU PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPETITIONS

Vous trouverez en pages intérieures de ce numéro le nouveau protocole de reprise des compétitions régionales et départementales applicable dès le 3 janvier 2022 ainsi que sa fiche synthèse, étant entendu qu'aucune suspension des compétitions n'est envisagée par la FFF jusqu'à nouvel ordre

MATCHS REMIS

Retrouvez en fin de journal la mise à jour des matchs remis avec date

TIRAGES DES COUPES

Retrouvez en pages intérieures de ce numéro le tirage de la coupe :

Dimanche 30 janvier 2022

U18 77

VOEUX DU PRÉSIDENT DU DISTRICT

*
Le Président, Philippe COLLOT, le Comité Directeur, les membres de Commissions et les salariés du District de Seine et Marne de Football vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022 *
*



Bonjour à toutes et à tous,

Nous espérons que cette nouvelle année 2022 permettra de renouer, au plus vite, avec une pratique du football sans contrainte, de retrouver une liberté de fonctionner à notre guise et de pouvoir se réunir physiquement sans appréhension particulière.

Nous vous souhaitons une pleine réussite dans la réalisation de vos projets et une très bonne santé, sans laquelle rien n'est possible.

Prenez toujours soin de vous et de vos proches

NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Dans le prolongement des dernières annonces gouvernementales, nous vous prions de bien vouloir trouver le tableau actualisé relatif à la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à compter du 03 janvier 2022, mis en ligne par le Ministère chargé des Sports.

PERMANENCE TELEPHONIQUE



Vous pouvez la contacter au :
06.77.00.50.67

Votre interlocuteur sera
M. Ludovic VANTYGHM
Vice Président du District

DEVENEZ DÉLÉGUÉ OFFICIEL DU DISTRICT

Représentant de l'instance départementale, le Délégué est désigné officiellement par le District sur tout type de compétition.

Il veille spécialement à l'application des règlements de la compétition et est le facilitateur de l'organisation et du bon déroulement d'une rencontre.

Retrouvez l'annonce complète sur notre site internet

NÉCROLOGIE

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Patrick FLORIT, joueur et dirigeant au club de l'AS Campeliennne.

Le Président et tous les membres du District présentant à sa famille, à ses proches ainsi qu'à son club leurs plus sincères condoléances.

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 08 et 09 janvier 2022



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

SITE DE MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 11 janvier 2022

Commission des Statuts & Règlements
17H00

Jeudi 13 janvier 2022

Commission d'Organisation des
Compétitions
14H00

-

Commission d'Appel Disciplinaire
18H00

SITE DE MELUN

COMMISSIONS

Mercredi 12 janvier 2022

Commission de Discipline
17H00

Vendredi 14 janvier 2022

Comité Directeur
18H45
(visioconférence possible)



Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales

**(et Coupes Nationales pendant la
période de délégation)**

Saison 2021-2022

**Préconisations fédérales tirées de l'application du
Décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021.**

Contexte COVID-19



Table des matières

Introduction	3
Principes fondamentaux.....	3
<i>Définition du PASS SANITAIRE</i>	<i>3</i>
<i>Désignation d'un référent Covid.....</i>	<i>4</i>
<i>Respect des gestes barrières</i>	<i>4</i>
<i>Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs.....</i>	<i>4</i>
<i>Protection renforcée des acteurs du jeu.....</i>	<i>4</i>
Organisation générale d'une rencontre dans un ERP	5
<i>Port du masque.....</i>	<i>5</i>
<i>Vestiaires des équipes et arbitres</i>	<i>5</i>
<i>Contrôle des équipements.....</i>	<i>5</i>
<i>Entrées et sorties des équipes et officiels.....</i>	<i>5</i>
<i>Bancs de touche</i>	<i>5</i>
<i>Ramasseurs de balle et animations.....</i>	<i>5</i>
<i>Protocole d'avant-match.....</i>	<i>6</i>
<i>Activités des médias.....</i>	<i>6</i>
<i>Accueil du Public</i>	<i>6</i>
<i>Buvettes - restauration</i>	<i>6</i>
Règles à observer en cas de virus circulant dans un club	6
Annexe 1 : Gestion des signes du Covid-19 au sein du groupe	7
Annexe 2 : Suivi des arbitres et délégués.....	8

Introduction

Le document détermine les grands principes liés aux précautions sanitaires **sans toutefois se substituer à toutes les réglementations gouvernementales qui s'imposent**. Les organes fédéraux veillent à l'application de la loi en définissant des règles sanitaires qui ne sont pas de sa compétence. Les principes ci-après relèvent donc du respect des consignes élaborées pour les endroits accueillant des personnes et visent à les appliquer de manière la plus stricte pour protéger les acteurs des rencontres.

Ces dispositifs organisationnels et sanitaires généraux doivent être respectés, et demandent de la part de toutes les parties prenantes un comportement exemplaire en matière d'hygiène et de respect des mesures de prévention.

La FFF considère que la vaccination doit être incitée pour éviter que le virus soit considéré comme circulant dans un club. A cet effet, elle recommande aux clubs de sensibiliser les joueuses / joueurs, salariés, bénévoles, prestataires et toutes les personnes concourant à l'organisation de la vie du club à se faire vacciner.

Il convient de noter que les dispositions qui suivent tiennent compte du cadre législatif, des recommandations gouvernementales et avis scientifiques et médicaux en vigueur à la date de publication du présent document qui pourra donc faire l'objet d'adaptations.

Il s'applique aux compétitions suivantes :

- ⇒ **Championnats Régionaux et Départementaux**
- ⇒ **Coupes nationales pour les rencontres organisées par les ligues**
- ⇒ **Coupes régionales et départementales**

Principes fondamentaux

Le présent protocole a été construit dans le but d'adapter les modalités d'organisation des entraînements/matches au contexte de la pandémie du Covid-19 en s'appuyant sur plusieurs principes fondamentaux, dans le respect des dispositions légales et recommandations gouvernementales en la matière.

Ce protocole s'impose à tous les acteurs des compétitions avec ou sans passage au vestiaire visées ci-dessus et prend effet à compter du 3 janvier 2022.

A partir du moment où le stade a fait l'objet d'un classement en établissement recevant du public (ERP) par son propriétaire, le contrôle du Pass Sanitaire est obligatoire selon les dispositions prévues par la loi récemment promulguée.

Il est conseillé aux clubs de se rapprocher de leur mairie pour savoir si l'enceinte a fait l'objet d'un classement ERP.

Définition du PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu dans la loi.

Pour que le **PASS SANITAIRE soit valide** lors du contrôle, **il y a 3 possibilités :**

- ⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- ⇒ Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match) ;

La problématique de la faisabilité des tests et de l'obtention des résultats doit être pris en compte le plus tôt possible par les clubs pour s'assurer que les résultats seront obtenus au plus tard H-2 avant le coup d'envoi du match.

- ⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.

Le contrôle du « Pass sanitaire » se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

Désignation d'un référent Covid

Chaque club désigne un « **Référent Covid** » dont la mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions du présent protocole et d'être l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances sur ce sujet. **Il est conseillé d'avoir une « Equipe Covid ».**

Le Président du Club doit identifier les personnes faisant partie de l'équipe Covid afin que la mise en œuvre ne repose pas sur une seule personne

Un membre de cette « équipe Covid » doit être présent à chaque entraînement ou match à domicile de son club afin de coordonner le contrôle d'accès sur le site, vérifier l'application et le respect sur le site des mesures sanitaires pendant toute la durée de la manifestation, rappeler les mesures en cas de constatation de non-respect et **vérifier les Pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade.**

Un registre sera tenu au sein du club indiquant la date, l'horaire et le nom de la personne de l'équipe Covid qui a la charge de la vérification.

Les missions principales du « **Référent covid ou membre de l'équipe Covid** » sont de :

1. Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel
2. Informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus pour l'organisation des rencontres.
3. **Vérifier les Pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade à partir du moment où ce dernier a fait l'objet d'un classement ERP.**

Respect des gestes barrières

L'application des gestes barrières, constituant la mesure la plus efficace pour lutter contre la propagation du virus, **doit être respectée en tout lieu et à tout moment.**

Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs

Afin de prévenir le risque de contamination et en fonction de l'analyse des risques, un **plan de nettoyage, désinfection et aération des différents espaces du stade** doit être mis en œuvre, en apportant un soin particulier à la désinfection régulière aux moyens d'agents virucides respectant la norme NR 14-476 de tout objet ou surface régulièrement touchés et susceptibles d'avoir été contaminés (zones de contact).

Par ailleurs, il convient **de renforcer la mise à disposition d'agents nettoyants adaptés au lavage des mains** (savon et/ou solution hydroalcoolique) à destination des personnes entrant au stade à l'entrée et à la sortie du site et des espaces internes clos et à l'intérieur des sanitaires).

Protection renforcée des acteurs du jeu

L'objectif premier est que chaque rencontre se déroule et arrive à son terme dans de bonnes conditions. **La zone vestiaire ne doit être accessible qu'aux seules personnes ayant une fonction essentielle.**

Le contrôle du pass sanitaire est effectué par le référent Covid pour toutes les personnes ayant accès à la zone vestiaires pour les compétitions et les entraînements tout en veillant à une application stricte des gestes barrières.

Organisation générale d'une rencontre dans un ERP

Si un délégué officiel est présent, il intervient pour garantir le respect du protocole dans la zone vestiaire et s'assurer que le club recevant a mis en place un dispositif permettant le respect des dispositions réglementaires.

Toutes les personnes rentrant dans la zone vestiaire doivent obligatoirement présenter un pass sanitaire valide. La vérification de tous les pass sanitaires des personnes rentrant dans la zone vestiaires est faite par le référent covid ou un membre de l'équipe COVID du club recevant.

Aucune attestation, hormis le pass sanitaire, n'est nécessaire pour la présence de la délégation sportive.

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour toute personne souhaitant entrer dans un équipement sportif couvert ou de plein air. Il est formellement interdit de le retirer même momentanément, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Vestiaires des équipes et arbitres

L'exploitation de la zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. **Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du pass sanitaire doivent pouvoir accéder à cette zone.**

La durée du passage au vestiaire avant et après le match doit être réduite. Ainsi, les équipes et les arbitres ne doivent pas arriver au stade plus de 2 heures avant le coup d'envoi. L'accès aux vestiaires des équipes, des arbitres ainsi qu'au bureau des délégués doit être particulièrement limité.

Le délégué de la rencontre ainsi que les observateurs des arbitres, devront justifier d'un pass sanitaire valable, pour accéder au(x) vestiaire(s) des arbitres **en limitant la durée de leur présence**, en évitant tout contact avec les joueurs et staff, et **en respectant le port du masque et la distanciation physique**.

Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette. Important : il est proscrit de nettoyer la tablette avec ce gel hydroalcoolique, réserver aux mains, au risque de la détériorer.

Contrôle des équipements

L'arbitre effectue ce contrôle à l'extérieur (hors de toute zone de rassemblement).

Entrées et sorties des équipes et officiels

L'entrée et la sortie de la zone vestiaires doit se faire de façon à limiter les interactions entre les joueurs et officiels.

Bancs de touche

Les bancs de touche et les zones additionnelles en gradins ne doivent être occupés que par les joueurs, le staff technique et les officiels accrédités.

Des bancs complémentaires (ou sièges) à destination du personnel médical (médecin et secouristes) sont installés au bord terrain. Le port du masque y est obligatoire.

Ramasseurs de balle et animations

La mise en place de ramasseurs de balle est en règle générale à proscrire Si pour une rencontre particulière ils sont maintenus, les ramasseurs de balle accèdent à l'aire de jeu depuis leur vestiaire par un accès autre que l'accès joueur. Ils portent des masques, utilisent du gel hydroalcoolique.

Toute animation d'avant match, à la mi-temps ou après match est à proscrire elles ne pourront être autorisées qu'après validation de la commission d'organisation.

Protocole d'avant-match

1. Les joueurs d'une même équipe entrent ensemble sur l'aire de jeu. Les joueurs et officiels entrent de manière séquentielle sur l'aire de jeu, club recevant en dernier, sous la responsabilité du délégué.
2. La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée.
3. Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont supprimés.
4. Les coups d'envoi fictifs sont supprimés

Activités des médias

Aucun journaliste / photographe ne peut se rendre dans la zone vestiaire durant la manifestation (dès l'arrivée des équipes ou officiels et jusqu'à leur départ).

Aucun photographe n'a accès à la zone des bancs de touche et à la sortie du tunnel.

Accueil du Public

L'accueil du public est autorisé sous conditions :

- Port du masque obligatoire ;
- Les spectateurs doivent être assis en tribune, et le cas échéant peuvent être debout autour de la main courante, dans le respect des distanciations physiques (possibilité pour les Préfets d'interdire la présence de spectateurs debout) ;
- Présentation du pass sanitaire pour les équipements classés en ERP (à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs venant assister à la rencontre de football).
- Jauge de 5000 personnes en extérieur, et 2 000 personnes en intérieur, dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'arrêté d'ouverture au public (AOP).

Buvettes - restauration

Les buvettes doivent être fermées et les restaurations interdites.

Règles à observer en cas de virus circulant dans un club

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff. Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation et forfaits

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- ⇒ Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- ⇒ Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs le jour du match,
 - (en Championnat Futsal , à partir de 3 cas positifs)

- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

Pour les coupes nationales, et notamment leurs phases régionales, compte tenu du calendrier, aucun report de rencontre ne sera admis. Si la rencontre ne peut se jouer du fait de l'isolement de certains joueurs ou de l'équipe, le club est retiré de la compétition.

Annexe 1 : Gestion des signes du Covid-19 au sein du groupe

Situation d'isolement des personnes :

Tout membre du groupe sportif qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle à la Covid-19 (*fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires*) doit être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement un test PCR, ou antigénique suivi d'une confirmation par test PCR en cas de résultat positif.

1. Si le résultat de ce test est **négatif** :

Ce joueur peut sortir de l'isolement après avis médical.

2. Si le résultat de ce test est **positif** :

L'isolement est obligatoire :

⇒ **avec un schéma vaccinal complet,**

- pour une durée de **5 jours pleins** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- pour une durée de **7 jours pleins** dans le cas contraire

⇒ **avec un schéma vaccinal incomplet,**

- pour une durée de **7 jours pleins** si le test antigénique ou PCR réalisé le 7ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- pour une durée de **10 jours pleins** dans le cas contraire

A la sortie de l'isolement, la reprise de l'entraînement individuel peut commencer de façon progressive.

Un bilan cardiaque ou tout autre bilan nécessaire est préconisé en fonction de la symptomatologie et de l'avis du médecin traitant. Selon les recommandations du club, des cardiologues du sport, la reprise de la compétition ne peut avoir lieu avant le 8ème jour après la fin de la fièvre.

Gestion des cas contacts

Toute personne du groupe sportif déclarée cas contact avec la ou les personne(s) testée(s) positive(s),

- ⇒ qui dispose d'un **schéma vaccinal complet**, l'isolement n'est pas obligatoire, à condition de réaliser un test antigénique ou PCR immédiat et de réaliser un autotest à J+2 et J+4
- ⇒ qui dispose d'un **schéma vaccinal incomplet**, l'isolement est obligatoire pour une durée de 7 jours pleins, et un test antigénique ou PCR doit être réalisé à l'issue de l'isolement

Annexe 2 : Suivi des arbitres et délégués

Pour les arbitres de terrain, les délégués, les observateurs d'arbitres, délégués accompagnateurs ou salariés missionnés par leur instance, un pass sanitaire valide est obligatoire.

Devant tout symptôme le jour du match, l'arbitre ou le délégué doit être isolé sans délai.

Si l'arbitre ou le délégué est symptomatique ou asymptomatique à la suite d'une contamination par le virus, la durée d'isolement et les conditions de sortie sont identiques à celles prévues en annexe 1.

SYNTHESE DU PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES



Applicable au 03 Janvier 2022

Préconisations fédérales tirées de l'application du Décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021

Définition du PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu dans la loi.

Pour que le **PASS SANITAIRE** soit valide lors du contrôle, il y a **3 possibilités** :

⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;

⇒ Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match) ;

⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.

Le contrôle du « Pass sanitaire » se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

Désignation d'un référent Covid (Il est conseillé d'avoir une « Equipe Covid ».)

Un membre de cette « équipe Covid » doit être présent à chaque entraînement ou match à domicile de son club.

Les missions principales du « Référent covid ou membre de l'équipe Covid » sont de :

1. Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel
2. Informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus pour l'organisation des rencontres.
3. Vérifier les Pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade à partir du moment où ce dernier a fait l'objet d'un classement ERP.

Un registre sera tenu au sein du club indiquant la date, l'horaire et le nom de la personne de l'équipe Covid qui a la charge de la vérification.

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Respect des gestes barrières

L'application des gestes barrières, constituant la mesure la plus efficace pour lutter contre la propagation du virus, **doit être respectée en tout lieu et à tout moment.**

Protection renforcée des acteurs du jeu

L'objectif premier est que chaque rencontre se déroule et arrive à son terme dans de bonnes conditions. **La zone vestiaire ne doit être accessible qu'aux seules personnes ayant une fonction essentielle.**

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour toute personne souhaitant entrer dans un équipement sportif couvert ou de plein air. Il est formellement interdit de le retirer même momentanément, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Vestiaires des équipes et arbitres

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la Zone Vestiaires.

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Ramasseurs de balle et animations = A Proscrire

Accueil du Public

L'accueil du public est autorisé sous conditions :

- Port du masque obligatoire ;
- Les spectateurs doivent être assis en tribune, et le cas échéant peuvent être debout autour de la main courante, dans le respect des distanciations physiques à raison de 1m (possibilité pour les Préfets d'interdire la présence de spectateurs debout) ;
- Présentation du pass sanitaire pour les équipements classés en ERP (à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs venant assister à la rencontre de football) ;
- Jauge de 5000 personnes en extérieur, et 2 000 personnes en intérieur, dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'arrêté d'ouverture au public (AOP).

Buvettes - restauration

Les buvettes doivent être fermées et les restaurations interdites.

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff.

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation et forfaits

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

⇒ Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)

⇒ Fournir l'attestation ARS sur la situation.

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée

- A partir de 4 nouveaux cas positifs (Futsal: 3) de joueuses/joueurs sur 7 jours glissants
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

Pour les coupes nationales, et notamment leurs phases régionales, compte tenu du calendrier, aucun report de rencontre ne sera admis. Si la rencontre ne peut se jouer du fait de l'isolement de certains joueurs ou de l'équipe, le club est retiré de la compétition.

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Tout membre du groupe sportif qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle à la Covid-19 doit être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement un test antigénique et s'il est positif, confirmer par un test PCR.

CE TEST EST POSITIF

CE TEST EST NEGATIF



Ce joueur peut sortir de l'isolement après avis médical

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

GESTION DES CAS CONTACTS



Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport du 3 janvier au 24 janvier 2022*

À partir du 15 janvier 2022, et sous réserve de l'adoption par le Parlement,
le Pass vaccinal se substituera au Pass sanitaire

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance :
https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_socle_mss_maj_30-12-21.pdf

LE PASS SANITAIRE

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?

Présenter soit :

- un schéma vaccinal complet ;
- un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Qui contrôle le Pass sanitaire ?

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.
Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.
Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.

PORT DU MASQUE

ERP PA et ERP X

En complément du Pass sanitaire, le port du masque est obligatoire et il est formellement interdit de le retirer même momentanément dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Espace public
(y compris plages, plan d'eau et lacs)

Le préfet de département peut, par arrêté, rendre le port du masque obligatoire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

* Prochaine mise à jour le 15/01/22



PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Majeurs et mineurs de + de 12 ans
dont sportifs de haut niveau et sportifs professionnels

Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.

Les organisateurs des épreuves sportives de masse rassemblant plusieurs milliers de participants en simultané doivent empêcher tout rassemblement statique de plus de 5 000 personnes et exiger le respect d'une distanciation d'un mètre avec port du masque jusqu'au départ des sportifs (mise en place de vagues de départ, zones délimitées avant le départ).

Toutes pratiques autorisées.

Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du Pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Mineurs de - de 12 ans

Exemption du Pass sanitaire mais respect des protocoles.

Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.

SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE

Mineurs et majeurs

Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases...

Le protocole sanitaire scolaire de niveau 3 est en vigueur pour les écoles primaires.

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées.

Exemption de l'obligation du port du masque pendant les activités aquatiques.

<https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'évènement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'évènements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

Pour mettre en œuvre le Pass sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>



BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) , Équipement intérieur (ERP X) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières. 5 000 personnes en extérieur, 2 000 en intérieur, en simultané. L'organisateur fait respecter la distanciation physique entre les spectateurs selon les prescriptions en vigueur (loi et protocoles).
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
ERP X et PA	<p>Dans les bars et restaurants (ERP de type N, pouvant lui même être installé au sein d'un autre ERP), la consommation de nourriture et de boissons est autorisée si et seulement si elle est assise. Elle est interdite dans les autres établissements recevant du public, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes, loges), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, etc.</p> <p>Pour l'application du présent protocole la vente de boisson et d'alcool est interdite.</p> <p>https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/20211019_Protocole_sanitaire_secteur_HCR_Traiteurs.pdf</p>
VIE DÉMOCRATIQUE ASSOCIATIVE	
	<p>Les associations sportives organisant des réunions de travail (AG/CD) qui ne peuvent être reportées doivent systématiquement privilégier le distanciel. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières. Le contrôle du Pass sanitaire peut être mis en place par l'organisateur. Les regroupements ou les séquences à caractère festif ou convivial sont à proscrire. L'application du protocole national en entreprise est préconisée pour ce qui relève des dispositions du droit commun : https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries</p>

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.



DOCTRINE FRONTIÈRE

Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

À noter que les manifestations sportives internationales ne constituent pas un motif impérieux depuis et vers les pays classés « rouge ».

⚠ Depuis le 18 décembre, les déplacements professionnels en provenance ou à destination du Royaume-Uni ne seront plus reconnus comme des motifs impérieux. Le déplacement des sportifs professionnels et de haut niveau devra faire l'objet d'une gestion au cas par cas.





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 22 décembre 2021

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Match 23670092
Bussy 1 – Lognes 1
U18 D1 du 26.09.2021

Match 23706099
Servon 6 – Maisoncelles 5
CDM D2B du 24.10.2021

AUDITION

Match 23737262
Dammartin 2 – Changis 1
U14 D4B du 27.11.2021

REPRISE DE DOSSIERS

Match 23655034
Magny 1 – Plessis 1
SENIORS D3B du 12.12.2021

Match 23670598
Thorigny 1 – St Pathus 1
U18 D2A du 12.12.2021

Match 23670686
Courtry 1 – Roissy/Lesigny 2
U18 D2B du 12.12.2021

Match 23670507
Longueville/Provins 1 – Ponthierry 1
U16 D2C du 12.12.2021

Match 24207607
EFPF 1 – Mitry-Mory 1
Coupe 77 Féminine du 11.12.2021

REOUVERTURE DE DOSSIER

Match 24035259
Verneuil 1 – Bois le Roi 1
U18 D3B du 05.12.2021

CHAMPIONNAT

Match 23653633
Claye Souilly 2 – Chelles 1
SENIORS D1 du 19.12.2021

Match 23653638
Pontault Port. 1 – Villeparisis 2
SENIOR D1 du 19.12.2021

Match 23653957
Nanteuil 1 – Lesigny 1
SENIORS D2B du 12.12.2021

Match 23655380
St Germain Laval 1 – Longueville/Provins 1
SENIORS D3F du 19.12.2021

Match 23661741
Vaires 5 – Bombon 5
CDM D1 du 19.12.2021

Match 23661744
Pays Crecois 5 – Portg Fontainebleau 5
CDM D1 du 19.12.2021

Match 23669920
Champs 2 – Melun 2
U16 D1 du 19.12.2021

Match 23669922
Bagneaux Nemours 1 – Le Mée 1
U16 D1 du 19.12.2021

Match 23669924
Mitry Mory 1 – Ozoir 1
U16 D1 du 19.12.2021

Match 23735673
Hericy VS 1 – FC Guignes 1
U16 D3e du 12.12.2021

Match 23661563
Val d'Europe 1 – Val de France 1
U14 D1 du 18.12.2021

Match 23661564
Briard SC 1 – Chelles 1
U14 D1 du 18.12.2021

CONVOCATION

Match 23735399
Chelles 2 – Ozoir 2
U16 D3C du 05.12.2021

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 24151529
Combs 1 – Meaux Adom 1
U18 Coupe 77 du 14.11.2021

Match 23670117
Dammartin 1 – Quincy 1
U18 D1 du 28.11.2021



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 16 décembre 2021

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 23735240
Petit Morin 1 – Champs 3
U16 D3B du 14.11.2021

Match 23737368
Servon/Chevry 1 – Emerainville 1
U14 D4C du 13.11.2021



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 4 Janvier 2022

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1. L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM FEMININ U15 à 8 du 12/12/2021

- **Match N° 24184610** – VAL D'EUROPE 1 – CHELLES 1 (poule B)

CRITERIUM U15 à 8 du 12/12/2021

- **Match N° 24163764** – SENART MOISSY 5 – HERICY VULAINES 5 (Poule A)

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessus suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) :

CRITERIUM U13 ESPOIR du 04/12/2021

Secteurs 1 à 4

- **Match N° 24181437** – Lagny Messagers 2 – Thorigny 2 (Poule F)
- **Match N° 24181589** – Esbly 1 – Villenoy 1 (Poule K)

Secteurs 5 à 8

- **Match N° 24181679** - Val de l'Yerres 2 – Le Mée 3 (Poule N)
- **Match N° 24181707** - Nandy 2 – Melun 3 (Poule O)
- **Match N° 24181797** - Héricy Vulaines 1 – La Foret 1 (Poule R)
- **Match N° 24181920** - Pontault Ums 13 – Gretz Tournan Sc 12 (Poule V)
- **Match N° 24182011** – Cesson Vsd 12 – Briard SC 12 (Poule Y)
- **Match N° 24182012** - Val de l'Yerres 11 – Le Mée 12 (Poule Y)
- **Match N° 24182040** - Nandy 12 – Combs la Ville 12 (Poule Z)

U9 EXCELLENCE du 04/12/2021

- Match N° 24179686 - Thorigny 21 – Lognes 21 (Poule C)
- Match N° 24179715 - Chelles 1 – Mitry Mory 21 (Poule D)
- Match N° 24179716 - Claye Souilly 21 – Villeparisis 23 (Poule D)
- Match N° 24179774 - Brie Est 22 – Trilport 22
- Match N° 24179775 - Brie Est 22 – Pays Créçois 22 (Poule F)
- Match N° 24179804 - Bussy 22 – Val de France 22 (Poule G)
- Match N° 24179806 - Thorigny 22 – Lognes 22 (Poule G)
- Match N° 24179835 - Chelles 22 – Mitry Mory 22 (Poule H)
- Match N° 24179836 - Claye Souilly 22 – Villeparisis 24 (Poule H)

U12 EXCELLENCE du 04/12/2021

- Match N° 24178989 - Us Tpvmmf 12 – Savigny le Temple 12 (Poule A)
- Match N° 24179018 - Chelles 11 – Mitry Mory 11 (Poule B)
- Match N° 24179020 - Villeparisis 11 – Quincy Voisins 11 (Poule B)
- Match N° 24179078 - Courtry 11 – Dammartin 11 (Poule D)
- Match N° 24179079 - Claye Souilly 12 – Meaux 12 (Poule D)
- Match N° 24179080 – Val de France 11 – Champs 12 (Poule D)

CRITERUM U13 à 11 du 04/12/2021

- Match N° 24054166 - Sénart Moissy 21 – Val d'Europe 21
- Match N° 24054167 - Roissy 21 – Torcy 21
- Match N° 24054168 - Champs 21 – Gretz Tournan 21
- Match N° 24054169 - Vaires 21 – Fontainebleau 21

CRITERUM U13 EXCELLENCE du 04/12/2021

- Match N° 23961747 - Roissy 1 – Champs 2 (Poule B)
- Match N° 23961749 - Pontault Comb. Port. 1 – Pays créçois 1 (Poule B)
- Match N° 23961691 – Thorigny 1 – Meaux Academy 1 (Poule C)

CRITERUM U9 AMBITION du 04/12/2021

- Match N° 23906094 - Villeparisis 21 – Torcy 21 (Poule A)
- Match N° 23906334 - Villeparisis 22 – Torcy 22 (Poule B)

CRITERUM U10 AMBITION du 04/12/2021

- Match N° 23905615 - Sénart Moissy 11 – Val d'Europe 11

CRITERUM U11 AMBITION du 04/12/2021

- Match N° 23902353 - Sénart Moissy 1 – Val d'Europe 1

CRITERUM FEMININS U13 à 8 du 04/12/2021

- Match N° 24184391 - Sénart Moissy 1 – Presles en Brie 1 (Poule D)

FESTIFOOT U8/U9 du 04/12/2021

Secteurs 1 à 4

- A OTHIS
- A CHELLES
- A CHAMPS SUR MARNE
- A NOISIEL FA
- A TORCY

Secteurs 5 à 8

- A PONTAULT COMBAULT
- A OZOUER
- A EVRY GREGY
- A MOISSY
- A CESSON
- A NANGIS

FESTIFOOT U6/U7 du 04/12/2021

Secteurs 1 à 4

- A BRIE NORD
- A ST PATHUS
- A MITRY MORY
- A THORIGNY
- A VAL DE France
- A FERRIERES
- A COLLEGIEN
- A BUCEENNE

Secteurs 5 à 8

- A FONTENAY TRESIGNY
- A VERNEUIL
- A NANDY
- A SAVIGNY LE TEMPLE
- A AVON
- A NANGIS

ERRATUM du PV du 21/12/2021

CRITERIUM 55 ANS Poule B du 05/12/2020

- Match N° 23734211 – PIN VILLEVAUDE 31 – CLAYE/PLAINE 31

Reprise du dossier,

La Commission annule l'amende et enregistre le score de la rencontre.

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 8 et 9 Janvier 2022

Match 24183788 – St Thibault Fc 1 – Elscslsb 1 – CRITERIUM SENIORS FEMININ à 8 du 08.01.2022

Lecture du Courriel du club de **ST THIBAULT FC** pour disputer la rencontre le 19/02/2022 au lieu du 08/01/2022

*** Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 24182161 – Le Mée 2 – Cesson Vsd 2 – CRITERIUM U11 ESPOIR Poule CC du 27/11/2021

Match remise pour terrain impraticable

Lecture du Courriel du club de **LE MEE SPORTS** pour disputer la rencontre le 8 Janvier 2022

*** Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 24182221 – Le Mée 3 – Cesson Vsd 3– CRITERIUM U11 ESPOIR Poule DD du 27/11/2021

Match remise pour terrain impraticable

Lecture du Courriel du club de **LE MEE SPORTS** pour disputer la rencontre le 8 Janvier 2022

*** Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 24182713 – Le Mée 4 – Cesson Vsd 4– CRITERIUM U11 ESPOIR Poule LL du 27/11/2021

Match remise pour terrain impraticable

Lecture du Courriel du club de **LE MEE SPORTS** pour disputer la rencontre le 8 Janvier 2022

*** Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 24181281 – Meaux Adom 1 – Ferté S/J 1 – CRITERIUM U13 ESPOIR Poule A du 04/12/2021

Match remise pour terrain impraticable

Lecture du Courriel du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre le 8 Janvier 2022 à 10H00

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 24181312 – Meaux Adom 2 – Ferté S/J 2 – CRITERIUM U13 ESPOIR Poule B du 04/12/2021

Match remise pour terrain impraticable

Lecture du Courriel du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre le 8 Janvier 2022 à 10H00

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 15 et 16 Janvier 2022

Match 24215748 – Chelles 1 – Varennes 1 – COUPE U15 FEMININE A 8 du 28/11/2021

Match remise pour terrain impraticable

Lecture du Courriel du club de **CHELLE AS** pour disputer la rencontre le 16 janvier 2022

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 24181341 - Jouarre Asm 1 – St Pathus 12 – CRITERIUM U13 ESPOIR Poule C du 04.12.2021

Lecture du Courriel du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 15 janvier 2022

***En attente de l'accord du club de ST PATHUS**

Match 24184169 – Montereau 1 – Sénart Moissy 1 – CRITERIUM FEMININ U11 à 8 du 11.12.2021

Lecture du Courriel du club de **SENART MOISSY** pour disputer la rencontre le 15 janvier 2022

***En attente de l'accord du club de MONTEREAU ASA**

Vérification des feuilles de matchs foot Animation

Nous vous rappelons que les points suivants doivent apparaitre :

- *Feuille de match:*
 - *la date du match*
 - *le club recevant*
 - *la poule*
 - *la compétition*
 - *les équipes et leur numéro d'attribution (ex : France 8)*
 - *les résultats (précision de Victoire, nul ou défaite)*
- *Feuille de jonglerie:*
 - *la date du match*
 - *le club recevant*
 - *le nom de l'équipe et son numéro (ex : France 8)*
 - *les numéros de licence, nom et prénoms des joueurs*
 - *les résultats de l'épreuve de jonglerie (sans les totaux)*

Prochaine réunion le Mardi 25 JANVIER 2022 à 15h



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 6 janvier 2022

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- *Tirages des Coupes 77 & Comité
- *Feuilles de matchs manquantes
- *Reports/Modifications d'horaires – Terrains
- *Obligations clubs

TIRAGES DES COUPES 77 & COMITE

Coupe 77 : Vétérans - 1/8^e de Finale (date de jeu le 30/01/2022)

En attente du résultat de la rencontre comptant pour le tour 3 de la coupe 77 Vétérans Mormant FC 11 – Bagneaux Nemours 11 prévue le 09/01/2022

**En cas de qualification de l'équipe de Mormant 11, la rencontre du tour 4 serait Chelles 11 – Mormant FC 11 la rencontre aurait bien lieu le 30/01/2022*

**En cas de qualification de l'équipe de Bagneaux Nemours 11, la rencontre du tour 4 serait Chelles 11 – Bagneaux Nemours 11.*

*L'équipe de Bagneaux Nemours 11 ayant déjà une rencontre de championnat (**prioritaire**) en retard prévue le 30/01/2022,*

Nous vous informons que compte tenu des calendriers et disponibilités des 2 équipes jusqu'au 06/03/2022 (date limite du tour 4 et date de jeu initiale du tour 5) les 2 clubs devront impérativement trouver une date de jeu en semaine.

Tirage Coupe 77 : U18 - 1/8^e de Finale (date de jeu le 30/01/2022)

En raison de la planification de rencontres en retard, les matchs listés ci-dessous sont reportés au 06/03/2022, date limite de jeu :

**St Thibault FC 1 – Vaux Rochette 1*

**Thorigny 1 – Gretz Tournan 1*

Coupe Comité : U16 - 1/8^e de Finale (date de jeu le 30/01/2022)

En raison de la planification de rencontres en retard, le match listé ci-dessous est reporté au 06/03/2022, date limite de jeu :

**FC Cosmo 1 – Savigny FC 3*

Le prochain tour de la Coupe Comité U14 – ¼ de Finale étant programmé le 05/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe Comité +45 ANS – ¼ de Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe 77 CDM – ¼ de Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe Comité CDM – 1/2 Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Résultat avec erreur ou manquant

Match 23734795 St Mard 1 – Vaires 3 U16 D3A du 28/11/2021

La Commission,

Après avoir pris note du courriel du club de Vaires informant la Commission de l'absence de score sur la FMI

Considérant que le club de VAIRES informe la Commission que l'équipe de VAIRES a bien remporté la rencontre sur le score de 4 buts à 2

En complément la Commission demande au club de ST MARD de transmettre les informations concernant le score de la rencontre.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES (Dernière publication et mise à jour le 16/12/2021)

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Neant

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23653953	12/12/21	SENIORS	D2 B	SERVON 1	VAL DE France 2

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23661718	28/11/21	CDM	D1	ISLES LES VILLENNOY 5	BREUILLOISE 5
En attente de traitement par la Commission Statuts et Règlements					
24035130	05/12/21	U18	D3 A	TORCY VAL MAUBUEE 3	MEAUX ACADEMY 2
En attente d'information concernant la non-utilisation de la FMI et de la transmission de l'original de la feuille de match papier ou d'un document permettant sa numérisation					
23661546	04/12/21	U14	D1	CHAMPS 2	CHELLES 1
En attente d'information concernant la non-utilisation de la FMI					

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 08 et 09 janvier 2022

Match 23735400 Val de France/Esbly 2 – FC Cosmo 1 U16 D3E du 09/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL DE France/ESBLY pour disputer la rencontre à 12h00 à MONTEVRAIN au lieu de 13h00 à CHANTELOUP EN BRIE

En attente accord du club de FC COSMO 1

Match 23714549 Varennes 1 – Boissise Pringy 3 Seniors D4D du 09/01/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VARENNES** pour disputer la rencontre le 27/03/2022 au lieu du 09/01/2022

En attente accord du club de BOISSISE PRINGY

Match 24035125 Val de l'Yerres 1 – Meaux CS Academy 3 U18 D3A du 09/01/2022

Demande de modification d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club de **MEAUX CS ACADEMY** pour disputer la rencontre à 12h00 à MEAUX (stade Corazza) au lieu de 13h00 à ROZAY EN BRIE

En attente accord du club de VAL DE L'YERRES

Match 23735666 Bray/Montois 1 – Hericy 1 U16 D3E 09/01/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **BRAY/MONTOIS** pour disputer la rencontre le 30/01/2022 au lieu du 09/01/2022

En attente accord du club de HERICY

Match 23714273 St Pathus 1 – Dammartin 1 Seniors D4A 09/01/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 13/02/2022 ou le 20/02/2022 au lieu du 09/01/2022

En attente accord du club de ST PATHUS

[Week-end du 15 et 16 janvier 2022](#)

Match 23653831 Vaires 2 – Changis 1 Seniors D2A 16/01/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **CHANGIS** pour disputer la rencontre soit le 30/01/2022, le 20/02/2022, le 27/02/2022 ou le 06/03/2022

En attente accord du club de VAIRES

Match 23714249 F.C.C.N. 1 – Moussy le Neuf 1 Seniors D4A 16/01/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **MOUSSY LE NEUF** pour disputer la rencontre le 06/03/2022

En attente accord du club de F.C.C.N.

Match 23670510 Roissy/Lesigny 2 – Melun FC 3 U16 D2C du 16/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ROISSY/LESIGNY 2** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de MELUN FC

[Week-end du 22 et 23 janvier 2022](#)

Match 23735685 Avon 2 – Combs CA 2 U16 D3E du 23/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

En attente accord du club de COMBS

[Week-end du 23 et 24 avril 2022](#)

Match 23735730 Avon 2 – Ponthierry 2 U16 D3E du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

En attente accord du club de PONTIERRY

Match 23654018 Avon 2 – Lesigny 1 Seniors D2C du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

En attente accord du club de LESIGNY

Week-end du 4 et 5 juin 2022

Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

En attente accord du club de OZOIR

Dossier en cours d'examen

Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

Accord du club de JOUY YVRON

Dossier en cours d'examen

Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Accord du club de LOGNES

Dossier en cours d'examen

OBLIGATIONS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

Extrait RSG District 2019/2020

EMERAINVILLE (531341)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **EMERAINVILLE** évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général de son équipe U16 (D3D) en date du 01/10/2021

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe U18 (D3A) en date du 25/11/2021 (voir PV)

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** se doit d'inscrire 3 équipes de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) et 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

Dit que l'équipe Seniors 1 de EMERAINVILLE est classée dernière de son groupe Seniors D2B et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre EMERAINVILLE sont annulés.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

Le club d'Emerainville ayant fait appel de la décision, les rencontres de l'équipe d'EMERAINVILLE 1 restent maintenues.

Agenda Technique

FORMATIONS FEVRIER OUVERTES

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
U6-U7 – Module 5-6 ans	19/02/2022	MONTEREAU	4	18
U11 – Module 9-10 ans (Module Mineurs)	21-22/02/2022	MONTRY	1	21
U11 – Module 9-10 ans (Module Mineurs)	21-22/02/2022	PONTHIERRY	2	20
U11 – Module 9 -10 ans (Module Féminin)	23-24/02/2022	LE MEE SUR SEINE	1	21
U9 – Module 7-8 ans	23-24/02/2022	MONTRY	6	16
Certification 1	26/02/2022	MONTRY	COMPLETES	
Certification 2	26/02/2022	MONTRY		
Certification 3	26/02/2022	MONTRY		
U13 – Module 11-12 ans	28/02- 01/03/2022	PONTHIERRY	6	16
SEN – Module Seniors	28/02- 01/03/2022	MONTRY	3	19
Futsal base – Module découverte	28/02- 01/03/2022	NOISIEL	15	7

Attention

Les inscriptions sont validées dès réception du règlement par l'IR2F

Les formations sont ouvertes à J-45 et les certifications à J-60

Match				Ancienne date	Nouvelle date
Seniors D2 / Phase 1			Poule C	4	
23654068	50249.1	542798 Olympique Du Loing 1	- 541442 Bagneaux Nem. E. 1	28/11/2021	30/01/2022 RP
Seniors D3 / Phase 1			Poule A	5	
23654936	50313.1	590147 Brie Nord Es 1	- 528460 Othis C.O. 2	28/11/2021	30/01/2022 RP
23654944	50321.1	524631 Plaine France 1	- 527744 Le Pin Villevaude 2	12/12/2021	16/01/2022 RP
Seniors D3 / Phase 1			Poule B	6	
23655028	50360.1	528468 Breuilloise 1	- 533682 Plessis 1	05/12/2021	16/01/2022 RP
23655030	50362.1	564037 Val De L'Yerres 1	- 547521 Magny 1	05/12/2021	16/01/2022 RP
23655037	50369.1	527984 St Pathus 1	- 551942 Ozoir 3	12/12/2021	16/01/2022 RP
Seniors D3 / Phase 1			Poule C	7	
23655108	50395.1	541434 St Thibault Fc 2	- 518219 Changis 2	21/11/2021	16/01/2022 RP
Seniors D3 / Phase 1			Poule D	8	
23655203	50445.1	531090 Savigny Fc 2	- 554255 Thorigny 2	28/11/2021	16/01/2022 RP
23655209	50451.1	507435 Mormant F.C. 1	- 580983 Champs F.C. 1	05/12/2021	16/01/2022 RP
23655211	50453.1	533347 Chevry Cossigny Fc 1	- 518014 Combs C.A. 2	05/12/2021	16/01/2022 RS
23655214	50456.1	500773 Fontenay Tresigny 1	- 544034 Bussy 2	12/12/2021	30/01/2022 RP
23655216	50458.1	525644 Lesigny U.S.C. 2	- 554255 Thorigny 2	12/12/2021	30/01/2022 RP
Seniors D3 / Phase 1			Poule E	9	
23655300	50497.1	542798 Olympique Du Loing 2	- 530268 Foret Es La 1	05/12/2021	16/01/2022 RP
23655306	50503.1	547565 Champenois Mam. Ver. 1	- 542798 Olympique Du Loing 2	12/12/2021	30/01/2022 RP
Seniors D3 / Phase 1			Poule F	10	
23655384	50536.1	551819 Gatinais Val Loing 1	- 532128 St Germain Laval Es 1	28/11/2021	16/01/2022 RP
23655396	50548.1	564041 Fc Guignes 1	- 500677 Chatelet En Brie Us 1	12/12/2021	16/01/2022 RP
23655397	50549.1	532128 St Germain Laval Es 1	- 500718 Nangis Es 1	12/12/2021	30/01/2022 RP
Seniors D4 / Phase 1			Poule A	37	
23714239	53093.1	590147 Brie Nord Es 2	- 500693 Dammartin Cs 1	24/10/2021	16/01/2022 RP
23714245	53096.1	581166 Brie Fc 2	- 549357 Coulommiers 2	21/11/2021	16/01/2022 RP
23714249	53098.1	860642 F.C.C.N 1	- 523412 Moussy Neuf 1	21/11/2021	16/01/2022 RP
23714259	53103.1	527984 St Pathus 2	- 590147 Brie Nord Es 2	28/11/2021	30/01/2022 RP
Seniors D4 / Phase 1			Poule B	38	
23714315	53131.1	563707 Val D'Europe 3	- 500693 Dammartin Cs 2	09/01/2022	20/02/2022 RP
23714319	53133.1	547521 Magny 2	- 541434 St Thibault Fc 3	10/10/2021	16/01/2022 RJ
23714369	53158.1	509296 Vaires 3	- 547521 Magny 2	12/12/2021	30/01/2022 RP
23714373	53160.1	581816 Fc Cosmo 3	- 500693 Dammartin Cs 2	12/12/2021	16/01/2022 RP
Seniors D4 / Phase 1			Poule C	39	
23714439	53193.1	581816 Fc Cosmo 2	- 500466 Ferrieres 2	19/12/2021	20/02/2022 RP
23714449	53198.1	581678 Marles Ac 1	- 531341 Emerainville 2	05/12/2021	30/01/2022 RP
23714453	53200.1	581816 Fc Cosmo 2	- 550255 Alliance 77 1	05/12/2021	30/01/2022 RP

Match				Ancienne date	Nouvelle date
Seniors D4 / Phase 1			Poule D	40	
23714529	53238.1	541442 Bagneaux Nem. E. 2	- 563706 Longueville/Provins 2	28/11/2021	16/01/2022 RP
23714533	53240.1	550643 Boissise Pringy Us 3	- 500728 Fc Bray 1	28/11/2021	16/01/2022 RP
23714535	53241.1	524239 Bois Le Roi F.C. 2	- 563706 Longueville/Provins 2	05/12/2021	30/01/2022 RP
23714537	53242.1	546205 Ent. Bresmont/Misy 1	- 590521 Fc Varennes 1	05/12/2021	30/01/2022 RP
23714539	53243.1	551819 Gatinais Val Loing 2	- 500728 Fc Bray 1	05/12/2021	30/01/2022 RP
23714541	53244.1	550643 Boissise Pringy Us 3	- 546106 Hericy Vul. Sam. 2	05/12/2021	30/01/2022 RP
23714543	53245.1	541442 Bagneaux Nem. E. 2	- 550039 Dammarie Les Lys Fc 1	05/12/2021	30/01/2022 RP
23714545	53246.1	546205 Ent. Bresmont/Misy 1	- 524239 Bois Le Roi F.C. 2	12/12/2021	16/01/2022 RP
C.D.M. D1 / Phase 1			Poule 0	11	
23661726	51062.1	525637 Port. Fontainebleau 5	- 535961 Bombon As 5	05/12/2021	30/01/2022 RP
23661734	51070.1	544174 Reau SI 5	- 525637 Port. Fontainebleau 5	12/12/2021	06/03/2022 RP
23661737	51073.1	509296 Vaires 5	- 554270 Isles Les Villenoy 5	12/12/2021	30/01/2022 RP
C.D.M. D2 / Phase 1			Poule A	12	
23706442	52860.1	529821 Croissy 5	- 527744 Le Pin Villevaude 5	05/12/2021	30/01/2022 RP
23706449	52867.1	549461 Lagny Messagers 5	- 580480 Brie Des Morin 5	12/12/2021	06/03/2022 RP
23706455	52873.1	519793 Annet 5	- 560611 F.C Congissois 5	19/12/2021	30/01/2022 RP
23706458	52876.1	524135 Villeparisis 6	- 549461 Lagny Messagers 5	19/12/2021	30/01/2022 RP
23706459	52877.1	529821 Croissy 5	- 530262 Buceenne 5	19/12/2021	06/03/2022 RP
C.D.M. D2 / Phase 1			Poule B	13	
23706116	52769.1	580480 Brie Des Morin 6	- 514814 Gretz Tournan 5	05/12/2021	30/01/2022 RP
23706120	52773.1	610288 Safran Sports 5	- 520809 Maisoncelles 5	05/12/2021	30/01/2022 RP
C.D.M. D2 / Phase 1			Poule C	14	
23700585	52162.1	524239 Bois Le Roi F.C. 5	- 582619 N.U.S.O. Foot 5	31/10/2021	06/03/2022 RP
23700606	52183.1	539708 Marolles As 5	- 546106 Hericy Vul. Sam. 5	05/12/2021	30/01/2022 RP
23700607	52184.1	524239 Bois Le Roi F.C. 5	- 560127 F.C. Sivry-Courtry 5	05/12/2021	30/01/2022 RP
23700608	52185.1	550643 Boissise Pringy Us 5	- 500483 Ponthierry Us 5	05/12/2021	30/01/2022 RP
23700613	52190.1	560127 F.C. Sivry-Courtry 5	- 533532 Crisenoy Us 5	12/12/2021	06/03/2022 RP
23700618	52195.1	564193 Chapelle R.-Ecrennes 5	- 660961 Snie Fc 5	12/12/2021	30/01/2022 RP
23700621	52198.1	550643 Boissise Pringy Us 5	- 660961 Snie Fc 5	19/12/2021	06/03/2022 RP
23700622	52199.1	564193 Chapelle R.-Ecrennes 5	- 560127 F.C. Sivry-Courtry 5	19/12/2021	17/04/2022 RP
23700623	52200.1	539708 Marolles As 5	- 582619 N.U.S.O. Foot 5	19/12/2021	17/04/2022 RP
Vétérans D1 / Phase 1			Poule 0	15	
23661914	51159.1	541442 Bagneaux Nemours E 11	- 550039 Dammarie Les Lys Fc 11	12/12/2021	30/01/2022 RP
23661919	51164.1	533347 Chevry Cossigny Fc 11	- 553139 Lieusaint Foot As 11	12/12/2021	30/01/2022 RP
23661922	51167.1	500264 Chelles 11	- 553139 Lieusaint Foot As 11	19/12/2021	06/03/2022 RP
23661923	51168.1	533347 Chevry Cossigny Fc 11	- 541442 Bagneaux Nemours E 11	19/12/2021	06/03/2022 RP
Vétérans D2 / Phase 1			Poule A	16	
23662133	51217.1	581166 Brie Fc 11	- 508334 Esbly 11	19/12/2021	20/02/2022 RP
23662138	51222.1	530521 St Mard 11	- 581166 Brie Fc 11	05/12/2021	16/01/2022 RP
23662142	51226.1	581166 Brie Fc 11	- 581816 Fc Cosmo 11	12/12/2021	30/01/2022 RP

Match				Ancienne date	Nouvelle date
Vétérans D2 / Phase 1			Poule B	17	
23662229	51268.1	531092 Pomponne 11	- 532139 Lognes 11	12/12/2021	30/01/2022 RP
23662230	51269.1	512073 Champs 11	- 529821 Croissy 11	12/12/2021	16/01/2022 RP
23662232	51271.1	563707 Val D'Europe 12	- 547013 Pays Crecois 11	12/12/2021	16/01/2022 RP
23662233	51272.1	554255 Thorigny 11	- 551942 Ozoir 12	12/12/2021	30/01/2022 RP
Vétérans D2 / Phase 1			Poule C	18	
23662316	51310.1	542798 Ol.Loing/Port.Font 11	- 550643 Boissise Pringy Us 11	05/12/2021	16/01/2022 RP
23662320	51314.1	550643 Boissise Pringy Us 11	- 540372 Nandy F.C. 11	12/12/2021	20/02/2022 RP
23662322	51316.1	541364 Moret-Veneux Sab. Fc 11	- 542798 Ol.Loing/Port.Font 11	12/12/2021	30/01/2022 RP
Vétérans D3 / Phase 1			Poule A	19	
23662412	51361.1	547000 Pommeuse Fare 11	- 527765 May/Plessis 11	12/12/2021	16/01/2022 RP
Vétérans D3 / Phase 1			Poule B	20	
23662499	51403.1	564037 Val De L'Yerres 11	- 544174 Reau SI 11	12/12/2021	16/01/2022 RP
23662500	51404.1	525644 Lesigny U.S.C. 11	- 500773 Fontenay Tresigny 12	12/12/2021	16/01/2022 RP
23662502	51406.1	509296 Vaires 11	- 514814 Gretz Tournan 11	12/12/2021	16/01/2022 RP
Vétérans D3 / Phase 1			Poule C	21	
23662584	51443.1	500718 Nangis Es 11	- 540372 Nandy F.C. 12	05/12/2021	16/01/2022 RP
23662585	51444.1	533532 Crisenoy Us 11	- 551819 Gatinais Val Loing 11	05/12/2021	30/01/2022 RP
23662588	51447.1	546358 Everly/Bray 11	- 540835 Arc En Ciel Us 11	05/12/2021	16/01/2022 RP
23662589	51448.1	533532 Crisenoy Us 11	- 500718 Nangis Es 11	12/12/2021	20/02/2022 RP
23662591	51450.1	551819 Gatinais Val Loing 11	- 535961 Bombon 11	12/12/2021	16/01/2022 RP
Vétérans D4 / Phase 1			Poule A	54	
23703786	52595.1	590147 Brie Nord Es 11	- 519793 Annet 12	28/11/2021	16/01/2022 RP
23703790	52599.1	590147 Brie Nord Es 11	- 524135 Villeparisis 12	19/12/2021	06/03/2022 RP
23703797	52606.1	590147 Brie Nord Es 11	- 580480 Brie Des Morin 11	21/11/2021	30/01/2022 RP
23703800	52609.1	524135 Villeparisis 12	- 500813 Etrepilly 11	05/12/2021	16/01/2022 RP
23703801	52610.1	580480 Brie Des Morin 11	- 524330 Jouarre 11	05/12/2021	16/01/2022 RP
23703804	52613.1	538790 Meaux Adom 11	- 519793 Annet 12	05/12/2021	30/01/2022 RP
23703808	52617.1	519793 Annet 12	- 511879 Villenoy 12	12/12/2021	06/03/2022 RP
23703809	52618.1	590147 Brie Nord Es 11	- 538790 Meaux Adom 11	12/12/2021	20/02/2022 RP
23703833	52597.2	515916 Nanteuil 11	- 524330 Jouarre 11	20/03/2022	30/01/2022 RP
Vétérans D4 / Phase 1			Poule B	55	
23703894	52658.1	507435 Mormant F.C. 11	- 563707 Val D'Europe 13	05/12/2021	16/01/2022 RP
23703895	52659.1	514952 Ozouer Le Voulgis Cs 11	- 531341 Emerainville 11	12/12/2021	16/01/2022 RP
23703899	52663.1	500693 Dammartin Cs 13	- 507435 Mormant F.C. 11	12/12/2021	20/02/2022 RP
Vétérans D4 / Phase 1			Poule C	56	
23703982	52701.1	524239 Bois Le Roi F.C. 12	- 563706 E.Longueville Scinsb 12	05/12/2021	20/02/2022 RP
23703983	52702.1	550643 Boissise Pringy Us 12	- 546205 Ent. Bresmont/Misy 11	05/12/2021	16/01/2022 RP
23703987	52706.1	550255 Alliance 77 11	- 550643 Boissise Pringy Us 12	12/12/2021	30/01/2022 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique			Groupe A	46	
23700809	52244.1	528460 Othis 22	- 524135 Villeparisis 21	21/11/2021	16/01/2022 RP
23700810	52245.1	590147 Brie Nord Es 21	- 527744 Le Pin Villevaude 21	21/11/2021	16/01/2022 RP
23700814	52249.1	524135 Villeparisis 21	- 590147 Brie Nord Es 21	05/12/2021	20/02/2022 RP
23700815	52250.1	581268 Goellycompans/Plaine 21	- 528460 Othis 22	05/12/2021	30/01/2022 RP
23700821	52256.1	528460 Othis 22	- 509538 Claye Souilly 22	12/12/2021	20/02/2022 RS

Match				Ancienne date	Nouvelle date
Vétérans +45 Ans / Phase Unique			Groupe B	47	
23700887	52277.1	500693 Dammartin Cs 21	- 551896 Mitry Ourcq Portg 21	03/10/2021	30/01/2022 RP
23700905	52295.1	500693 Dammartin Cs 21	- 547013 Pays Crecois 21	05/12/2021	16/01/2022 RP
23700909	52299.1	500693 Dammartin Cs 21	- 523412 Moussy Neuf 21	12/12/2021	20/02/2022 RP
23700911	52301.1	547013 Pays Crecois 21	- 509538 Claye Souilly 21	12/12/2021	13/03/2022 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique			Groupe C	48	
23700975	52320.1	581816 Fc Cosmo 21	- 535987 Collegien/Croissy 21	28/11/2021	16/01/2022 RP
23700996	52341.1	541434 St Thibault 21	- 542234 Courty 21	05/12/2021	20/02/2022 RP
23701001	52346.1	581816 Fc Cosmo 21	- 512073 Champs 21	12/12/2021	30/01/2022 RP
23701002	52347.1	549874 Varredes As 21	- 541434 St Thibault 21	12/12/2021	06/03/2022 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique			Groupe D	49	
23701072	52372.1	563707 Val D'Europe 21	- 515916 Nanteuil 21	28/11/2021	20/02/2022 RP
23701079	52379.1	563707 Val D'Europe 21	- 500777 Ferte S/J 21	21/11/2021	16/01/2022 RP
23701085	52385.1	511876 Torcy P.V.M. Us 21	- 563707 Val D'Europe 21	05/12/2021	30/01/2022 RP
23701089	52389.1	511876 Torcy P.V.M. Us 21	- 500777 Ferte S/J 21	12/12/2021	20/02/2022 RS
23701090	52390.1	515916 Nanteuil 21	- 549461 Lagny Messagers 22	12/12/2021	30/01/2022 RJ
23701093	52393.1	530262 Buceenne 21	- 500466 Ferrieres 21	12/12/2021	30/01/2022 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique			Groupe E	50	
23701179	52434.1	500773 Fontenay/Verneuil 21	- 544034 Bussy 21	12/12/2021	16/01/2022 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique			Groupe F	51	
23701246	52456.1	550389 Campelienne/Crisenoy 21	- 553720 Pays Bieres 21	28/11/2021	08/05/2022 RP
23701268	52478.1	550389 Campelienne/Crisenoy 21	- 500365 Montereau 21	05/12/2021	30/01/2022 RP
23701273	52483.1	590521 Varennes Fc 21	- 550389 Campelienne/Crisenoy 21	12/12/2021	20/02/2022 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique			Groupe G	52	
23701330	52495.1	532128 St Germain Laval Es 21	- 553497 Avonnaise Us 21	26/09/2021	16/01/2022 RP
23701338	52503.1	532128 St Germain Laval Es 21	- 550643 Boissise Pringy Us 21	28/11/2021	30/01/2022 RP
23701350	52515.1	553720 Pays Bieres 22	- 524730 Bocage Amicale Elv 21	21/11/2021	16/01/2022 RP
23701354	52519.1	541364 Moret-Veneux Sab. Fc 21	- 553720 Pays Bieres 22	05/12/2021	20/02/2022 RP
23701357	52522.1	532128 St Germain Laval Es 21	- 546358 Everly/Bray 21	05/12/2021	20/02/2022 RP
23701360	52525.1	550643 Boissise Pringy Us 21	- 553720 Pays Bieres 22	12/12/2021	27/02/2022 RP
23701361	52526.1	542798 Ol.Loing/Port.Font 21	- 532128 St Germain Laval Es 21	12/12/2021	06/03/2022 RP
U18 D1 / Phase 1			Poule 0	22	
23670126	51795.1	500559 Quincy 1	- 514814 Gretz Tournan 1	12/12/2021	30/01/2022 RP
23670127	51796.1	524135 Villeparisis 1	- 532139 Lognes 1	12/12/2021	30/01/2022 RP
U18 D2 / Phase 1			Poule C	25	
23670780	52077.1	590521 Varennes Fc 1	- 551819 Gatinais Val Loing 1	12/12/2021	06/03/2022 RP
U18 D3 / Phase 1			Poule A	587	
24035129	55107.1	564037 Val De L'Yerres 1	- 524135 Villeparisis 2	05/12/2021	20/02/2022 RP
24035136	55114.1	524135 Villeparisis 2	- 581268 Goellycompans/Mitry 2	12/12/2021	16/01/2022 RP
24035143	55121.1	511876 Torcy Val Maubuee 3	- 524135 Villeparisis 2	09/01/2022	30/01/2022 RP
U18 D3 / Phase 1			Poule B	588	
24035253	55165.1	524239 Bois Le Roi F.C. 1	- 560605 Dammarie City 1	28/11/2021	30/01/2022 RP
24035262	55174.1	541442 Bagneaux Nemours E 1	- 507435 Mormant F.C. 1	05/12/2021	20/02/2022 RP
24035266	55178.1	524239 Bois Le Roi F.C. 1	- 527727 Servon/Chevry 1	12/12/2021	06/03/2022 RP

Match				Ancienne date	Nouvelle date
U16 D1 / Phase 1		Poule 0		26	
23669917	51722.1	512073 Champs 2	- 500589 Pontault Ums 1	12/12/2021	06/03/2022 RP
23669918	51723.1	541442 Bagneaux Nem. E. 1	- 500365 Montereau 1	12/12/2021	06/03/2022 RP
23669921	51726.1	500559 Quincy 1	- 500365 Montereau 1	19/12/2021	17/04/2022 RP
U16 D2 / Phase 1		Poule A		27	
23670316	51838.1	500693 Dammartin Cs 1	- 524135 Villeparisis 1	28/11/2021	20/02/2022 RS
23670318	51840.1	527984 St Pathus 1	- 542234 Courtry 1	28/11/2021	16/01/2022 RP
23670321	51843.1	500693 Dammartin Cs 1	- 542234 Courtry 1	05/12/2021	30/01/2022 RP
23670324	51846.1	538790 Meaux Adom 1	- 509296 Vaires 1	05/12/2021	16/01/2022 RP
23670325	51847.1	527984 St Pathus 1	- 549941 Val De France/Esbly 1	05/12/2021	20/02/2022 RP
U16 D2 / Phase 1		Poule B		28	
23670396	51873.1	553139 Lieusaint Foot As 1	- 525582 Le Mee Sp. Sect Foot 2	24/10/2021	16/01/2022 RP
U16 D2 / Phase 1		Poule C		29	
23670506	51938.1	541364 Moret-Veneux Sab. Fc 1	- 500718 Nangis Es 1	12/12/2021	30/01/2022 RP
23670510	51942.1	515348 Roissy/Lesigny 2	- 542557 Melun Fc 3	12/12/2021	16/01/2022 RP
U16 D3 / Phase 1		Poule A		61	
23734774	53447.1	535987 Collegien As 1	- 519793 Annet 1	19/12/2021	23/01/2022 RP
23734786	53459.1	581268 Goellycompans/Mitry 2	- 519793 Annet 1	24/10/2021	30/01/2022 RP
23734805	53478.1	524631 Plaine France/Claye 3	- 528460 Othis C.O. 1	05/12/2021	30/01/2022 RP
23734806	53479.1	524135 Villeparisis 2	- 530521 St Mard 1	05/12/2021	30/01/2022 RP
U16 D3 / Phase 1		Poule B		62	
23735238	53514.1	509296 Vaires 2	- 581268 Goellycompans/Mitry 3	26/09/2021	30/01/2022 RP
23735245	53521.1	581268 Goellycompans/Mitry 3	- 582120 Us Petit Morin 1	10/10/2021	20/02/2022 RP
23735266	53542.1	512073 Champs 3	- 549357 Coulommiers Brie F 1	28/11/2021	30/01/2022 RP
U16 D3 / Phase 1		Poule C		63	
23735396	53606.1	549941 Val De France/Esbly 2	- 549461 Lagny Messagers 1	28/11/2021	20/02/2022 RP
23735403	53613.1	511876 Torcy Val Maubuee 4	- 547000 Pommeuse Faremoutier 1	04/12/2021	06/03/2022 RJ
23735407	53617.1	581816 Fc Cosmo 1	- 560342 Noisiel Foot Academ 1	12/12/2021	20/02/2022 RP
23735408	53618.1	547000 Pommeuse Faremoutier 1	- 563707 Val D'Europe 2	12/12/2021	20/02/2022 RP
U16 D3 / Phase 1		Poule D		64	
23735529	53673.1	564037 Val De L'Yerres 1	- 527727 Servon/Chevry 1	28/11/2021	06/03/2022 RS
23735536	53680.1	564037 Val De L'Yerres 1	- 564041 Fc Guignes 2	05/12/2021	20/02/2022 RP
23735542	53686.1	564041 Fc Guignes 2	- 500773 Fontenay Tresigny 1	12/12/2021	30/01/2022 RP
U16 D3 / Phase 1		Poule E		65	
23735635	53713.1	500718 Nangis Es 2	- 546106 Hericy Vul. Sam. 1	26/09/2021	30/01/2022 RP
23735656	53734.1	500718 Nangis Es 2	- 564041 Fc Guignes 1	21/11/2021	06/03/2022 RP
23735665	53743.1	544934 Jouy Yvron Es 1	- 563706 Longueville/Provins 2	05/12/2021	30/01/2022 RP
23735668	53746.1	564041 Fc Guignes 1	- 550643 Boissise Pringy Us 2	05/12/2021	20/02/2022 RP
23735674	53752.1	550643 Boissise Pringy Us 2	- 518014 Combs C.A. 2	12/12/2021	06/03/2022 RP

Match				Ancienne date	Nouvelle date
U16 D3 / Phase 1		Poule F		66	
23735775	53787.1	546205 Bresmont Fc 1	- 520102 Cesson Vsd Es 2	19/12/2021	06/03/2022 RP
23735795	53807.1	547565 Champenois Mv 1	- 520102 Cesson Vsd Es 2	05/12/2021	20/02/2022 RP
23735797	53809.1	524239 Bois Le Roi F.C. 1	- 550643 Boissise Pringy Us 1	05/12/2021	20/02/2022 RP
23735798	53810.1	546205 Bresmont Fc 1	- 500677 Chatelet En Brie Us 1	05/12/2021	30/01/2022 RP
23735799	53811.1	590521 Fc Varennes 1	- 500364 Fontainebleau Rc 2	05/12/2021	20/02/2022 RP
23735800	53812.1	541442 Bagneaux Nemours E 2	- 553720 Pays Bieres 1	05/12/2021	30/01/2022 RP
23735802	53814.1	550643 Boissise Pringy Us 1	- 520102 Cesson Vsd Es 2	12/12/2021	27/02/2022 RP
23735803	53815.1	542798 Olympique Du Loing 1	- 546205 Bresmont Fc 1	12/12/2021	20/02/2022 RP
23735805	53817.1	500677 Chatelet En Brie Us 1	- 541442 Bagneaux Nemours E 2	11/12/2021	20/02/2022 RP
U14 D1 / Phase 1		Poule 0		30	
23661553	50983.1	512073 Champs 2	- 563706 Longueville/Provins 1	11/12/2021	15/01/2022 RP
23661557	50987.1	551942 Ozoir 1	- 542557 Melun Fc 2	11/12/2021	06/03/2022 RJ
U14 D2 / Phase 1		Poule A		31	
23660739	50585.1	581166 Brie Fc 1	- 500693 Dammartin Cs 1	18/12/2021	19/02/2022 RP
U14 D2 / Phase 1		Poule C		33	
23661106	50728.1	541442 Bagneaux Nem. E. 1	- 531090 Savigny Fc 2	04/12/2021	15/01/2022 RP
U14 D3 / Phase 1		Poule B		35	
23661342	50862.1	500773 Fontenay Tresigny 1	- 551942 Ozoir 2	04/12/2021	15/01/2022 RP
U14 D3 / Phase 1		Poule C		36	
23661431	50906.1	564041 Fc Guignes 1	- 541364 Moret-Veneux Sab. Fc 1	04/12/2021	15/01/2022 RP
U14 D4 / Phase 1		Poule A		41	
23737180	53987.1	524135 Villeparisis 3	- 542234 Courtry 2	11/12/2021	19/02/2022 RP
23737198	54005.1	524135 Villeparisis 3	- 563707 Val D'Europe 3	04/12/2021	15/01/2022 RP
23737199	54006.1	527984 St Pathus 2	- 549357 Coulommiers 1	11/12/2021	15/01/2022 RP
U14 D4 / Phase 1		Poule C		43	
23737358	54075.1	524631 Plaine France/Claye 4	- 560342 Noisiel Foot Academ 1	11/12/2021	15/01/2022 RP
23737372	54089.1	531341 Emerainville 1	- 560342 Noisiel Foot Academ 1	04/12/2021	19/02/2022 RP
U14 D4 / Phase 1		Poule D		44	
23737448	54107.1	550643 Boissise Pringy Us 1	- 500615 Briard S.C. 3	18/12/2021	19/02/2022 RP
23737466	54125.1	500483 Ponthierry Us 2	- 546106 Hericy Vul. Sam. 1	18/12/2021	19/02/2022 RP
23737482	54141.1	550643 Boissise Pringy Us 1	- 542798 Olympique Du Loing 1	04/12/2021	15/01/2022 RP

Coupe 77 U18 / Phase 1**241****Poule Unique**

Début été : 12H30 Début hiver : 12H30

* Match lever de rideau

Date match : 30/01/2022

57783.1	24280199	Montereau 1	- Briard S.C. 1	Aller
57784.1	24280200	St Thibault Fc 1	- Vaux Rochette Fc 1	Aller
57785.1	24280201	Bagneaux Nemours E 1	- Meaux Academy Cs 2	Aller
57786.1	24280202	Nanteuil 1	- St Pathus 1	Aller
57787.1	24280203	Nandy F.C. 1	- Val De France/Esbly 1	Aller
57788.1	24280204	Vaires/Le Pin 1	- Pontault Ums 1	Aller
57789.1	24280205	Thorigny 1	- Gretz Tournan 1	Aller
57790.1	24280206	Claye Souilly 2	- Savigny Fc 1	Aller